

Frais engagés par le Club ASC lors d'une compétition :

Deux cas se présentent:

1^{er} cas → le lieu de la compétition est à moins d'une heure de route de la Piscine Daniel Gilard de Carquefou :

Pour le nageur :

- pas de remboursement par le Club pour les frais kilométriques, l'hébergement ou les repas.

Le nageur peut, s'il le souhaite dormir sur place, mais c'est à ses frais.

Pour l' officiel accompagnant :

- pas de remboursement par le Club pour l'hébergement ou les repas. L'officiel peut, s'il le souhaite dormir sur place, mais c'est à ses frais.
- L'officiel fera un don des kilomètres au Club qui en échange fera un reçu pour justifier de la déduction fiscale. Si l'officiel a atteint le plafond de don, le Club indemniserà le déplacement à hauteur de 0,16 € par kilomètre.**

2nd cas → le lieu de la compétition est à plus d'une heure de route de la Piscine Daniel Gilard de Carquefou :

Pour le nageur :

- La veille des compétitions, le repas est à la charge complète des parents.
- Chaque nageur participe en fonction du niveau de compétition selon la grille suivante :

| niveau | Départemental ou régional | Interrégional | National 2 ou National 1 |
|-------------|---------------------------|-----------------------------------|--|
| Hébergement | 10€/ nuit | 15 €/ nuit | 15 € par nuit |
| Repas | 10€ / repas | 10€ / repas | 10€ / repas |
| Transport | Personnel ou covoiturage | Mini bus pris en charge par l'ASC | participation de 20% des frais engagés par l'ASC |

Le club complète jusqu'à 14€ pour les repas.

Exemple 1 :

*Le nageur participe à une compétition **régionale** le samedi et dimanche. Il part le vendredi soir et revient le dimanche soir .*

Le vendredi , il emporte son pic-nic pour le soir ou , selon les consignes de son entraîneur, il prévoit de l'argent pour financer son repas du vendredi soir.

Il donnera à son coach, un chèque d'un montant de $10 \times 2 + 10 \times 3$, soit 50 € (2 nuitées + 3 repas (2 le samedi et un le dimanche midi)).

Lors des repas, le nageur veillera à ne pas dépasser 13€ sur son plateau.

Exemple 2 :

*Le nageur participe à une compétition **inter-régionale** le samedi et dimanche. Il part le vendredi soir et revient le dimanche soir .*

Le vendredi , il emporte son pic-nic pour le soir ou , selon les consignes de son entraîneur, il prévoit de l'argent pour financer son repas du vendredi soir.

Il donnera à son coach, un chèque d'un montant de $15 \times 2 + 10 \times 3$, soit 60 € (2 nuitées + 3 repas (2 le samedi et un le dimanche midi)).

Lors des repas, le nageur veillera à ne pas dépasser 13€ sur son plateau.

Pour l' officiel accompagnant :

- le Club prend en charge TOUTES les dépenses liées à la présence de l'officiel.

Dans le cas où il y aurait des **entraînements supplémentaires** au vu d'une compétition (niveau N2 ou N1),(entraînements hors calendrier défini en début de saison et hors stage) :

- le sélectionné s'engage à être présent à ces entraînements et ne doit rien au Club
- les nageurs participant à ces entraînements payeront : 5 € par entraînement prévu dans une semaine

Exemple :

Le nageur A est qualifié à une compétition niveau N1, il vient nager aux heures prévues avec son entraîneur.

| | Semaine 1 | Semaine 2 | Semaine 3 |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'entraînements | 4 | 5 | 3 |

Le nageur B souhaite venir en semaine 1 et 2 , il paiera : (4+5)×5 soit 45 € quelque soit le nombre d'entraînements effectués.

Le nageur C souhaite venir les 3 semaines , il paiera : (4+5+3)×5 soit 60€ quelque soit le nombre d'entraînements effectués.

C'est l'entraîneur qui limitera le nombre de nageurs en fonction des lignes et du travail envisagé.

Pour les Masters :

Pour les Masters, les repas **ne sont pas pris** en charges par le club .

Par contre, chaque nageur participera en fonction du niveau de compétition selon la grille suivante :

| niveau | Départemental ou régional | Interrégional | National 2 ou National 1 |
|-------------|---------------------------|-----------------------------------|--|
| Hébergement | 10€/ nuit | 15 €/ nuit | 15 € par nuit |
| Repas | Non pris en charge | | |
| Transport | Personnel ou covoiturage | Mini bus pris en charge par l'ASC | participation de 20% des frais engagés par l'ASC |

Si le lieu de la compétition est à plus d'une heure de route de la Piscine Daniel Gilard, le nageur Maître ou l'officiel peut bénéficier de la défiscalisation sur les frais kilométriques s'ils prennent leur véhicule (même situation énoncée plus haut **)

Pour l' officiel accompagnant :

- le Club prend en charge TOUTES les dépenses liées à la présence de l'officiel.

Ces règles sont à revoir à la fin de chaque saison.

Validées le 8 novembre 2022